

COMMUNE D'LOUDALLE

17 avril 2018

L'an deux mil dix-huit le dix-sept avril à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de la commune d'Oudalle se sont réunis dans la salle du conseil sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 121.10 du Code des Communes.

Etaient présents :

M. Jean-Michel ARGENTIN

Mme Marie CLAQUIN

Mme Nathalie BLOT

M. Bernard DUFOUR

M. François EUDIER

M. Ivan REDON

M. Christophe LÉBOUVIER

Mlle Manon GOSSE

Absents excusés : Mme Nathalie COCHARD M. Jean-François TALLAH

Absent non excusé : M. Loïc BOUDIN,

Ordre du jour

Lecture du dernier compte rendu

Approbation du Compte de Gestion et du Compte Administratif de la Commune

Approbation du Compte de Gestion et du Compte Administratif de la Régie des Transports :

Approbation du Compte de Gestion et du Compte Administratif du lotissement le « p'tit carreau »

Taux des taxes :

Approbation du Budget de la Commune :

Approbation du Budget de la Régie des Transports :

Approbation du Budget du Lotissement :

Participation au centre aéré :

Parc informatique de l'école

Restauration scolaire

Remplacement d'un chauffeur

Questions diverses.

M. Argentin débute le conseil par expliquer aux élus qu'une réunion avait été organisée à la Préfecture avec tous les membres de Caux Estuaire. L'ambiance y était très tendue. Les élus ont demandé la possibilité d'organiser un référendum pour connaître la position de tous les habitants de Caux Estuaire.

M. Eudier souligne que financièrement la Codah a des difficultés.

Les élus contre la Codah souhaiteraient aussi organiser une réunion d'information avec tous les élus de Caux estuaire. Cette réunion devrait être animée par une personne totalement neutre sur ce sujet.

M. Argentin informe aussi les élus que le taux de la taxe foncière non bâtie serait augmenté ainsi que la taxe sur les entreprises.

Les travaux réalisés par la sté Eiffage sont quasi terminés.

Les travaux du chantier du lotissement ont été interrompus suite aux pluies persistantes mais ont repris ce jour.

Approbation du Compte de Gestion et du Compte Administratif de la Commune

Après avoir entendu le doyen, M. Bernard Dufour, présenter le compte de gestion et le compte administratif de la commune, les résultats de l'exercice 2017 sont les suivants :

Fonctionnement : + 397 527.10

Dépenses : 755 479.43

Recettes : 1 153 006.53

Soit un résultat de clôture de 397 527.10 €

Investissement : + 596 235.25

Dépenses : 74 405.82

Recettes : 670 641.07

Soit un résultat de clôture de 3 188 597.77 €

Les élus approuvent le compte de gestion et le compte administratif de la Commune

Approbation du Compte de Gestion et du Compte Administratif de la Régie des Transports :

Après avoir entendu le doyen, M. Bernard Dufour, présenter le compte de gestion et le compte administratif de la commune, les résultats de l'exercice 2017 sont les suivants :

Fonctionnement : - 26 138.29

Dépenses : 60 668.57

Recettes : 34 530.28

Soit un résultat de clôture de 260 232.11 €

Investissement : + 36 922.32

Dépenses : 772.62

Recettes : 37 694.94

Soit un résultat de clôture de 92 576.53 €

Les élus approuvent le compte de gestion et le compte administratif de la Régie des transports.

Approbation du Compte de Gestion et du Compte Administratif du lotissement les Hauts d'Oudalle :

Après étude du compte administratif, le résultat de l'exercice 2017 est de 257 903.38 € en investissement. Les élus, après la présentation des comptes par le doyen, approuvent le compte de gestion et le compte administratif du lotissement le « p'tit carreau »

Taux des taxes :

Les taux des taxes communales sont actuellement les suivantes :

Taxes d'habitation :	4.93 %
Taxes foncières :	11.55 %
Taxes foncières (non bâti) :	25.62 %.

Les élus décident, à l'unanimité, de ne pas augmenter les trois taxes.

Approbation du Budget de la Commune :

Après examen du projet de budget, les élus approuvent à l'unanimité ce budget qui s'équilibre à

1 163 154 euros en fonctionnement
3 166 185 euros en investissement.

Approbation du Budget de la Régie des Transports :

Après examen du projet de budget, les élus approuvent à l'unanimité ce budget qui s'équilibre à

336 732 euros en fonctionnement
329 776 euros en investissement.

Approbation du Budget du Lotissement :

Après examen du projet de budget, les élus approuvent à l'unanimité ce budget qui s'équilibre à 950 004 euros.

Participation au centre aéré :

L'an passé, la commune a versé une aide pour les familles dont les enfants participaient à un centre aéré ou colonie. Cette aide était de 80 euros. Les élus souhaitent renouveler cette participation pour le même montant.

Parc informatique de l'école :

Le contrat de location des sept ordinateurs de l'école arrive à échéance. Soit les élus restent sur une location et le montant total de la location est de 9 600 € ttc (600 euros ht / trimestre) soit des devis doivent être effectués pour l'achat. Après étude, les élus préféreraient obtenir des devis pour l'achat de nouveaux ordinateurs.

Restauration scolaire

Les problèmes avec la société Convivio persistent. Les parents sont de plus en plus nombreux à se plaindre. M. le maire explique aux élus qu'aucune réponse n'avait été apportée suite à nos nombreuses réclamations. Les élus autorisent le maire à signer tous les documents nécessaires afin de sortir de la mutualisation et de résilier le contrat avec la société Convivio

Remplacement d'un chauffeur

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-1 ;

Considérant que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux indisponibles ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ;

Le conseil décide

- d'autoriser Monsieur le Maire à recruter un agent contractuel dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 précitée pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles.

Il sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil.

- de prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

Questions diverses.

M. Redon demande à M. le Maire s'il a eu des nouvelles concernant l'adhésion de Caux Estuaire à Seine Maritime Numérique. M. Argentin a appris que la communauté de communes a intégré ce service mais trop tard.

M. Eudier souhaiterait connaître l'avis des élus concernant la création d'un parc paysager entre le cimetière et le lotissement le p'tit carreau.

La séance est levée à 20 heures et ont signé les membres présents.